

VOTRE COURRIER. Le « désordre régnant dans la justice » cantonale explique, selon cette lectrice, la perte du Tribunal administratif fédéral par le canton de Fribourg.

## « Les Fribourgeois délivrés d'un poids supplémentaire »

**E**t s'il fallait voir différemment la perte du Tribunal administratif fédéral par le canton de Fribourg?

Dans le canton de Fribourg, plusieurs affaires de justice ont été médiatisées ces dernières années telles que l'affaire des garages, l'affaire Cannabioland, l'affaire Grossrieder, l'affaire des révisionnistes rwandais. D'autres ne sont pas très connues mais « transpirent » par le biais du bouche à oreille hors des frontières du canton : l'enlèvement d'enfants, des mises sous tutelle sans l'intervention d'un juge de Paix, le bus d'un patron qui devient propriété de son employé par décision irrévocable d'un juge, l'existence de doubles dossiers, l'un pour accuser, l'autre pour couvrir le juge. Les juges se soutiennent entre eux, plutôt que d'appliquer les lois, ils les contournent pour mieux imposer leur pouvoir ; la séparation des pouvoirs n'existe que dans leur imagination et pas dans les faits.

### Avertissements non suivis

Des avertissements ont pourtant été donnés sur le dysfonctionnement de la justice fribourgeoise par un professeur de droit de l'Université qui a été prié de se taire. L'association « Appel au peuple », qui n'existe pas par hasard, dénonce la tricherie ; mais nos autori-

tés et les magistrats n'admettent pas d'être mis en face de situations réelles. Une plainte pénale a été déposée contre deux juges. Les plaintes déposées auprès de la Commission de Justice du Grand Conseil tardent à être traitées et, si elles le sont, c'est toujours pour prétendre qu'il n'y a pas de problème, parce que cela dérange certains, et plus encore, pour ne pas faire de l'ombre aux collègues du PDC, grand parti des juges.

### « Députés doués d'une intelligence certaine »

Deux à trois fois par semaine, des articles relatant le désordre régnant dans la justice fribourgeoise paraissent dans les journaux suisses allemands. Les députés, sous la coupole fédérale (doués d'une intelligence certaine), les ont lus et s'en sont souvenu lors du vote du 20 juin dernier. Des magistrats ont bien essayé de vanter les avantages de Fribourg mais rien n'y a fait. La Chambre du Peuple a choisi et délivré les Fribourgeois du poids supplémentaire qu'auraient représenté un tribunal, de nombreux juges et encore des « combines » en plus. Avant de chercher à vouloir décentraliser les Institutions du pays, le patron de la justice fribourgeoise aurait peut-être dû proposer de la sortir de son fonctionnement moyenâgeux, fonctionnement

qui entraîne de la violence, de l'insécurité, des dépressions, voire des suicides. Il ne peut donc s'en prendre qu'à lui-même malgré l'aide apportée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil qui se gardent bien de changer un système où tout le monde cherche à se retrouver « au-dessus du panier de crabes » en préférant rester convaincu qu'à Fribourg il fait bon vivre. Pour une fois, le peuple fribourgeois a été sauvé par ses compatriotes allemands.

Pour la suite, Fribourg espère recevoir des bureaux fédéraux, mais là aussi, il faudra remettre de l'ordre en engageant des fonctionnaires compétents et honnêtes, respectueux des citoyens et des lois, pour que chaque responsable ayant du pouvoir ne prenne pas de décisions à la tête de l'administré.

### « L'espoir fait vivre »

Actuellement, les citoyens fribourgeois qui demandent des explications se heurtent au « mur des autorités » (propos de M. Quéru) qui, elles, préconisent la transparence et le dialogue. L'espoir fait vivre, le Mur de Berlin est tombé laissant apparaître une démocratie, alors à quand la chute du « Mur opaque des autorités cantonales » ?

**Alette Repond  
Cottens**

*Les titres et intertitres sont de la rédaction*